

ment des mesures d'application de certaines dispositions du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et l'envoi de secours au Guatemala, à Madagascar, en Éthiopie et au Mozambique. Le Canada a par ailleurs été élu au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement ainsi qu'au Comité des ressources naturelles.

Sur une invitation de la Côte d'Ivoire, la première semaine de la soixante et unième session s'est déroulée à Abidjan; c'était la première fois que l'ECOSOC se réunissait en Afrique. Consacrée aux questions économiques comme c'est l'usage depuis plusieurs années, cette session s'est déroulée dans l'ombre de la *Quatrième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*, qui venait de prendre fin, et de la *Conférence sur la coopération économique internationale* (dialogue Nord-Sud), dont il est question à la page 54. Au chapitre des négociations internationales sur les questions économiques qui intéressent le tiers monde, ces deux conférences ont été les événements de l'année, au regard desquels la session de l'ECOSOC elle-même s'est révélée plutôt terne et improductive. Elle a tout de même mis sur pied un groupe d'étude chargé d'enquêter sur les tractations malhonnêtes des sociétés transnationales et, ce qui intéresse davantage le Canada, elle a adopté par *consensus*, et sans verser dans un débat politisé, le rapport de la Conférence « Habitat ».

Droits de l'homme

En 1976, la législation internationale applicable au respect des droits de l'homme s'est trouvée renforcée par l'entrée en vigueur de trois nouveaux instruments : le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Protocole facultatif qui se rapporte à ce dernier. Le Canada les a ratifiés tous les trois le 19 mai 1976, après avoir établi en décembre 1975, au cours d'une conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des droits de l'homme, les mesures propres à assurer le

respect intégral de leurs dispositions sur tout son territoire. Par cette adhésion, le Canada est tenu en droit de respecter certaines normes énoncées par les documents en ce qui a trait aux droits de l'homme et d'en faire rapport à intervalles réguliers au Conseil économique et social ou au Comité des droits de l'homme, nouveau comité de surveillance mis sur pied en vertu du Pacte relatif aux droits civils et politiques. De plus, l'adhésion au Protocole facultatif permet aux individus de porter à l'attention du Comité les violations présumées du Pacte dont ils ont pu être victimes au Canada.

L'adhésion du Canada au Pacte relatif aux droits civils et politiques s'est faite assez tôt pour lui permettre de participer à la première élection au Comité des droits de l'homme, qui s'est déroulée à New York le 20 septembre 1976. Le professeur Walter S. Tarnopolsky de la Faculté de droit Osgoode Hall de l'Université York a été l'une des dix-huit personnes choisies pour faire partie, à titre personnel, de ce Comité; il s'est vu confier par la suite un mandat de quatre ans. Le Comité entreprendra ses travaux au printemps de 1977.

En 1976, le Canada a rempli le premier tiers de son mandat de trois ans à la Commission des droits de l'homme. Ses efforts ont porté sur l'amélioration des travaux d'enquête de la Commission et sur la prévention de la politisation à outrance. Le Canada considère que la trente-deuxième session de la Commission a connu un certain succès, des progrès modestes ayant été réalisés sur les questions de la torture et de l'intolérance religieuse.

Une délégation canadienne a également participé aux travaux de la Commission de la condition de la femme, qui a consacré la plus grande partie de ses sessions de 1976 à deux tâches importantes. Elle a d'abord mis au point, en vue de la Décennie des Nations Unies pour la femme (proclamée par l'Assemblée générale en 1975), un programme destiné à assurer aux femmes une participation entière et réelle à la vie nationale sous tous ses aspects. En second lieu, même s'il lui a fallu pour cela convoquer une nouvelle session extraordinaire, elle a